

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [lindsay-lachapelle-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5900ce0e15cdf570c61dd92>

Date d'obtention : 2025-04-02 12:38:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un guide dans nos interventions. Je retiens qu'il y a une façon bien précise d'intervenir dans les cas de sexto et la trousse a été conçue pour nous aider à intervenir efficacement. Sinon, on risque de nuire aux jeunes impliqués ainsi qu'à leur entourage. Grâce à la trousse, le délai de traitement de ce type de dossier à diminuer à 4 jours contrairement au passé où un délai de plusieurs mois était nécessaire pour l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Agir rapidement dans les cas de sexto pour éviter que la situation dégénère et limiter les dégâts. Avoir la trousse va permettre d'encadrer et d'uniformiser mes interventions. Comme ça, je suis sûr que je fais bien ce qu'il faut pour aider les autres personnes qui auront aussi à intervenir sur le dossier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Qu'aucune des images soient vu par les jeunes, parents, policiers etc. afin de préserver l'intégrité du jeune sur les images.